



Siège social :  
23, avenue Georges Pompidou  
71100 CHALON-SUR-SAONE

☎ : 06.68.83.48.79  
@ : sbvdheune@orange.fr

## Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 21 octobre 2020 à 18h30 à Beaune

### 📌 Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu de la séance du 8 septembre 2020.
- Vote des comptes administratifs et de gestion 2019 des syndicats dissous.
- Vote des comptes administratifs et de gestion du SMABVD pour la période du 01/09/2019 au 31/12/2019.
- Mise en place de la commission d'appel d'offre.
- Budget : Décision modificative n°1.
- Perspectives 2021.
- Questions et informations diverses.

Nombre de délégués en exercice :	22
Nombre de délégués présents :	15
- Titulaires :	13
- Suppléants :	2
Excusés :	9
Date de convocation :	14/10/2020

**Présents :** COSTE Xavier, PYS Yves, ALLEXANT Joël, VALLET Jean-Christophe, BOURGOGNE Jean-Paul, MARTIN Gilles, PASCAL Alexandra, LABULLE Marc, GARNIER Jean-Frédéric, SERAFIN Jean-Paul, JUNON Régis, POIGNANT Gérard, CHATRY Georges, MAILLIOT Marc.

**Excusés représentés :** DEMOUGEOT Serge représenté par LEROY Yannick, FRIZOT Jean-Marc représenté par MAILLIOT Marc.

**Excusés :** BATAULT Philippe, CARTIER Jean-Claude, ATHANASE Olivier, BERGERET Vincent, REBILLARD Eric, ALEXANDRE Jean-Claude, MALSERT Gilles.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Comité syndical, en application de l'article L2121-21 du CGCT, a décidé à l'unanimité ne pas avoir recours au vote à scrutin secret pour désigner le secrétaire de séance et a désigné Marc MAILLIOT.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2020**

Le Comité syndical, en application des articles L5211-1 et L2121-23 du CGCT, a approuvé le compte-rendu de la séance du 8 septembre 2020 à l'unanimité.

### **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTIONS 2019 DES SYNDICATS DISSOUS**

#### ❖ **SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA DHEUNE**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le compte administratif tel que présenté ci-dessous dont les résultats sont conformes au compte de gestion 2019.

Résultat exercice du 01/01 au 31/08/2019	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2019	-	80 221,30	32 594,03	60 050,00
<b>Résultat de l'exercice 2019</b>	<b>80 221,30</b>		<b>27 455,97</b>	

Les résultats de clôture		
	2018	2019
Investissement	- 49 068,30	<b>31 153,00</b>
Fonctionnement	84 688,80	<b>63 076,47</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>35 620,50</b>	<b>94 229,47</b>

- D'approuver le compte de gestion 2019.

❖ **SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA BOUZAIZE, DE LA LAUVE ET DU RHOIN**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le compte administratif tel que présenté ci-dessous dont les résultats sont conformes au compte de gestion 2019.

Résultat exercice du 01/01 au 31/08/2019	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2019	-	-	102 626,50	79 321,21
<b>Résultat de l'exercice 2019</b>	<b>-</b>		<b>- 23 305,29</b>	

Les résultats de clôture		
	2018	2019
Investissement	929,00	<b>929,00</b>
Fonctionnement	32 178,39	<b>8 873,10</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>33 107,39</b>	<b>9 802,10</b>

- D'approuver le compte de gestion 2019.

❖ **SYNDICAT D'AMENAGEMENT DES AFFLUENTS RIVE GAUCHE DE LA DHEUNE**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le compte administratif tel que présenté ci-dessous dont les résultats sont conformes au compte de gestion 2019.

Résultat exercice du 01/01 au 31/08/2019	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2019	17 840,09	52 798,90	11 483,98	55 000,00
<b>Résultat de l'exercice 2019</b>	<b>34 958,81</b>		<b>43 516,02</b>	

Les résultats de clôture		
	2018	2019
Investissement	- 51 725,85	<b>- 16 767,04</b>
Fonctionnement	113 949,97	<b>105 740,14</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>62 224,12</b>	<b>88 973,10</b>

- D'approuver le compte de gestion 2019.

❖ **SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU MEUZIN ET AFFLUENTS**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le compte administratif tel que présenté ci-dessous dont les résultats sont conformes au compte de gestion 2019.

Résultat exercice du 01/01 au 31/08/2019	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2019	35 921,68	17 572,00	17 842,51	21 406,91
<b>Résultat de l'exercice 2019</b>	<b>- 18 349,68</b>		<b>3 564,40</b>	

Les résultats de clôture		
	2018	2019
Investissement	1 094,84	- 17 254,84
Fonctionnement	32 035,52	35 599,92
<b>Résultat de clôture</b>	<b>33 130,36</b>	<b>18 345,08</b>

- D'approuver le compte de gestion 2019.

## **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION DU SMABVD**

### **❖ COMPTE ADMINISTRATIF**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le compte administratif tel que présenté ci-dessous dont les résultats sont conformes au compte de gestion 2019.

Résultat exercice du 01/09 au 31/12/2019	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2019	20 363,93	123 341,54	79 689,62	11 195,51
<b>Résultat de l'exercice 2019</b>	<b>102 977,61</b>		<b>- 68 494,11</b>	

Résultats de clôture	
	2019
Investissement	<b>101 037,73</b>
Fonctionnement	<b>144 795,52</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>245 833,25</b>

### **❖ COMPTE DE GESTION**

Le Président a expliqué au Comité syndical que le compte de gestion est établi par le trésorier de Nolay à la clôture de l'exercice.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que tout est conforme,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le compte de gestion 2019.

## **MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

Le Président a expliqué qu'à la suite de l'installation du Comité syndical et de l'élection du Président, il y a lieu de procéder à la mise en place de la commission d'appel d'offres conformément aux dispositions de l'article L. 1414-2 du CGCT. Sa composition est celle prévue à l'article L.1411-5 II du CGCT :

- Le président du SMABVD et cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus par le Comité syndical.

Après un appel à candidatures fait par le Président, ont été enregistrées :

<b>Pour les cinq membres titulaires :</b> PYS Yves CHATRY Georges SERAFIN Jean-Paul MARTIN Gilles POIGNANT Gérard	<b>Pour les cinq membres suppléants :</b> BOURGOGNE Jean-Paul PASCAL Alexandra GARNIER Jean-Frédéric ALLEXANT Joël JUNON Régis
--	---

Le Président a proposé aux délégués syndicaux de procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres à main levée.

Les délégués syndicaux ont décidé à l'unanimité de voter à main levée.

Il a ensuite procédé au déroulement du vote à main levée.

Les délégués syndicaux ont élu à la majorité absolue des suffrages les membres de la Commission d'appel d'offres.

## **BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le président a expliqué qu'en 2018, la Communauté Urbaine Creusot Montceau n'a pas versé la contribution due au syndicat d'aménagement de la Dheune pour les communes de Morey, Essertenne et Perreuil. Dans un courrier daté du 6 juin 2019, la CUCM expliquait au syndicat ainsi qu'aux communes concernées, qu'en l'absence de lien contractuel cette contribution ne serait pas versée directement au syndicat et qu'il appartenait aux communes d'effectuer le règlement et de se faire rembourser par l'EPCI par la suite. A ce jour, seule la commune de Perreuil a réglé sa contribution. Afin de régulariser la situation auprès des autres communes, il convient d'effectuer un réajustement des crédits nécessaire selon le détail ci-dessous :

### **Section de fonctionnement**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) – Fonction – Opération	Montant	Article (Chap.) – Fonction – Opération	Montant
611 (011) – 01 : Contrat de prestations de services	-1 200,00	74748 (74) – 01 : Autres communes	3 350,00
673 (67) – 01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 550,00		
	3 350,00		3 350,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>3 350,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>3 350,00</b>

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative présentée ci-dessus.

## **PERSPECTIVES 2021**

Le Président a indiqué qu'à ce stade il s'agit d'une première ébauche du programme d'action. Il s'étoffera dans les mois à venir en fonction des retours du terrain et d'une analyse des opérations réalisables prévues dans les DIG en cours.

**Un axe fort de 2021 :** Maintien ou restauration de la libre circulation des eaux.

- Entretien de la végétation rivulaire ;
- Retrait des embâcles ;
- Gestion des dépôts sédimentaires.

*A retenir que cette compétence s'exerce dans le respect des textes applicables et sans préjudice des obligations des tiers, et notamment de l'obligation d'entretien régulier des cours d'eau et de l'aménagement des ouvrages hydrauliques qui s'imposent aux propriétaires riverains (article L.215-14 du code de l'environnement)*

### **Etudes :**

- Etude hydromorphologique sur 4 ouvrages Dheune aval.
- Etude préalable au rétablissement de la continuité écologique sur la Bouzaize au niveau du Moulin Bourguignon.
- Etude concernant la réintégration de la Bouzaize dans la traversée urbaine de Beaune (*partenariat avec la Com d'Agglo de Beaune*).

### **Finalisation des opérations de travaux engagées en 2020 :**

- Restauration physique sur le Monpoulain à Merceuil.
- Restauration de la Lauve dans la traversée de Ruffey les Beaune.

### **Reconquête de la qualité de l'eau / bon état écologique :**

- Mise en défend des berges et installation d'abreuvoirs sur la Dheune aval en partenariat avec des éleveurs volontaires (*dispositifs traditionnels ou à énergie solaire*).

### **Recensement des zones humides sur le bassin versant :**

- Connaître les zones humides qui méritent d'être préservées compte tenu de leur richesse biologique et fonctionnelle.

### **Mise place d'un contrat de bassin avec l'AERMC :**

- Obtention d'un engagement financier de l'AERMC sur des opérations d'étude et de travaux identifiées.

### Donner de la visibilité aux actions syndicat :

- Création d'un site internet performant (avec le concours d'un prestataire spécialisé).
- Création d'un journal annuel en version papier.

### Volet animation :

- Accompagnement des communes, des riverains, des agriculteurs, des associations de pêche, etc.... pour toutes les questions en lien avec la GEMAPI.

### Extension du périmètre du syndicat :

Adhésion de trois intercommunalités supplémentaires (*Communauté de Communes Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche, Communauté de Communes Rives de Saône et Communauté de Communes Sud Côte-Chalonnaise*) + certaines communes des EPCI déjà adhérents pour achever les contours du périmètre « cible ».

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### ✓ Commissions géographiques

Le Président a rappelé le rôle des Commissions géographiques. Il a également indiqué qu'un courrier a destination des communes a été envoyé afin qu'elles désignent un représentant.

### ✓ Travaux d'entretien courant

Un mail a été envoyé aux communes afin de recenser les travaux à effectuer.

### ✓ Recrutement technicien de rivière

Une session d'entretien est organisée jeudi 22 octobre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a clôturé la séance à 19h30.



